

**ACCORD DEPARTEMENTAL D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE
DU 3 SEPTEMBRE 2009
CONCERNANT LES SALAIRES NON CADRES DES ENTREPRISES D'HORTICULTURE ET DE
PEPINIERES DE L'ALLIER**

AVENANT N° 2 DU 4 JUILLET 2013

Entre : Le Syndicat des Producteurs de l'horticulture et des Pépinières de l'Allier,

d'une part,

Et : La FNAF C.G.T.,
La Fédération de l'Agriculture de l'Allier C.F.T.C,
Union Départementale des syndicats FO de l'Allier,
Syndicat Général Agroalimentaire de l'Allier C.F.D.T,
Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles (C.F.E. – C.G.C.)

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}

A l'article 3 « Salariés bénéficiaires » la première phrase est remplacée par :

« Les dispositions du présent accord s'appliquent :

- à l'ensemble du personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la convention nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe I de cette convention,
- ayant un an d'ancienneté dans une même entreprise,
- et relevant du champ d'application du présent accord ».

ARTICLE 2

A l'annexe I – « Tableau garanties complémentaires santé », la ligne chambre particulière du bloc hospitalisation est modifiée comme suit :

	Niveau 1 Obligatoire	Niveau 2 Extension de garantie	Niveau 3 Extension de garantie
Chambre particulière	40 € /jour	52 €/jour x 60 jours et au-delà 40 €/jour	78 €/jour x 60 jours et au-delà 40 €/jour

J.L.

N.B.


J.P.B.

ARTICLE 3

Le présent avenant dont les parties demandent l'extension entrera en vigueur au premier jour du trimestre civil suivant la publication de l'arrêté d'extension du journal officiel du présent avenant.

Fait à MOULINS, le 4 JUILLET 2013

Le syndicat des Producteurs de
l'horticulture et des pépinières de
l'Allier,

J. Devaux


La FNAF C.G.T

La Fédération de l'Agriculture C.F.T.C

Union Départementale des
Syndicats FO de l'Allier,

Syndicat Général Agroalimentaire de
l'Allier C.F.D.T.

NEMPIE Bruno


Le Syndicat National des Cadres
d'Entreprises Agricoles (C.F.E. - C.G.C.)

BLEU Jean-Philippe

